

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYASSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs:**

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.  
Approbation du compte de gestion. Exercice 2019.**

### **N°41**

Date de Publication
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de la convocation
<b>29 juin 2020</b>

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues qu'après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur le Trésorier de la Ciotat et le compte administratif présenté par Madame le Maire de Cassis, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 présentant les résultats suivants :

### Section d'exploitation

Dépenses	1 778 469.08 €
Recettes	1 963 591.36 €
Solde d'exécution 2019	185 122.28 €
Excédent reporté 2018	46 064.30 €
Excédent de clôture 2019	231 186.58 €

### Section d'investissement

Dépenses	79 729.27 €
Recettes	105 709.80 €
Solde d'exécution 2019	25 980.53 €
Déficit reporté 2018	-22 335.94 €
Résultat de clôture 2019	3 644.59 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes élaboré par Monsieur le Trésorier de la Ciotat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON

